

**COMPTE-RENDU de REUNION
CONSEIL MUNICIPAL du 12 septembre 2016**

Absents : Roger RIVALIN, Sébastien CORNU, Emmanuel MAREIX, Alain Jean dit MARTINEAU, Patrick BOUDE
pouvoir à Marie-Agnès AGEON.

Madame Marie-Agnès AGEON est nommée secrétaire

1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 juillet 2016

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du conseil le procès-verbal du 20 juin 2016. Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

2 – CCPA

Monsieur le Maire donne des informations sur les dossiers en cours : toujours le débat sur la sortie de St Mathurin. Transfert de la compétence enfance jeunesse. Le Pacte fiscal.

3 – Décisions prises par délégation

Par délibération du 7 avril 2014 et conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de cette délégation.

Décisions du Maire

- Acquisition d'un véhicule d'occasion Renault Master II pour un montant TTC de 13 828,76 euros.

4- Délibération

4.1 SPANC : communication du rapport de la chambre régionale des comptes

Monsieur le Maire fait part de la réception du courrier de la chambre régionale des comptes en date du 26 juillet 2016 accompagné du rapport comportant les observations définitives de la chambre sur la gestion de la communauté de communes du Pays des Achards – enquête SPANC, concernant les exercices 2010 et suivants, en application des dispositions de l'article L.243-7-II du code des juridictions financières.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir prendre acte de la communication dudit rapport adressé à toutes les communes membres de la CCPA.

Le Conseil Municipal :

- prend acte de la communication de ce rapport.

4.2 Locaux techniques : choix des entreprises et validation superficie définitive suite D.A.

Choix des entreprises

Concernant le lot peinture, l'entreprise BURNELEAU est retenue.

Validation de la superficie définitive suite document d'arpentage

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 25 janvier 2016 le conseil municipal a décidé de faire l'acquisition des bâtiments de Monsieur et Madame Marc Richard situés 28 B rue Georges Clemenceau 85220 La Chapelle-Hermier occupés par les services techniques de la commune. Le bâtiment sera rénové et aménagé selon l'utilité desdits services.

Le Plan de division ayant été établi par le géomètre expert,

Ayant entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Considérant que l'évacuation des eaux pluviales de la parcelle cadastrée section AB n°474 se fait sur la propriété des consorts Gaboriaud cadastrée section AB n°289,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE l'acquisition du bien immobilier cédé par Monsieur et Madame Marc RICHARD situé 28 B rue Georges Clemenceau 85220 La Chapelle-Hermier, cadastré section AB n°474 pour 365 m² et section AB n°476 pour 10 m² pour un montant de 65 000 euros,
- DECIDE la constitution d'une servitude relative à l'évacuation des eaux pluviales sur la propriété des consorts Gaboriaud cadastrée section AB n°289,

- DECIDE la constitution de la servitude de passage sur la parcelle cadastrée section AB n°474 au profit de la parcelle cadastrée section AB n°289,
- AUTORISE le Maire à signer l'acte d'acquisition du bien immobilier ainsi que toutes les pièces nécessaires à son acquisition,
- DIT que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur et les frais d'arpentage et de bornage au vendeur,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016.

4.3 Projet de déclassement des chemins de La Filotière et de L'Aumarière

⇒ La Filotière

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de déclassement du chemin rural section C2 n° domaine public communal divisé en 997 et 998, en vue de son aliénation, établi par Monsieur le Maire,

Considérant que le projet est prêt à être soumis à une enquête publique ;

Après en avoir délibéré :

- approuve le projet de déclassement de la voie communale,
- décide le lancement d'une enquête publique

Le Lancement et la procédure de cette enquête feront l'objet d'un arrêté du maire.

⇒ L'Aumarière

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de déclassement de la voie communale n°105 dite de l'Aumarière au niveau des bâtiments situés sur la parcelle cadastrée section A n°367, en vue de son classement dans le domaine privé de la commune, dans le but de son aliénation, établi par Monsieur le Maire, permettant ainsi le changement d'assiette,

Considérant que le projet est prêt à être soumis à une enquête publique ;

Après en avoir délibéré :

- approuve le projet de déclassement de la voie communale,
- décide le lancement d'une enquête publique

Le lancement et la procédure de cette enquête feront l'objet d'un arrêté du maire.

4.4 Sortie impasse des Marguerites

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la vente de la propriété de Mme Jacqueline BAZOGE située 30 rue de Lattre de Tassigny 85220 La Chapelle-Hermier, cadastrée section AB n°118 dans son intégralité.

Une partie de ladite parcelle sert actuellement de desserte à Messieurs Cyril PROUTEAU JOLY domicilié 52 rue du bocage 85220 Coëx et Sébastien AGEON domicilié 26 rue de Lattre de Tassigny 85220 La Chapelle-Hermier afin d'accéder à leurs propriétés respectives cadastrées section AB n°200 et section AB n°201.

Afin d'accéder à leurs propriétés, il est proposé d'autoriser Messieurs Cyril PROUTEAU-JOLY et Sébastien AGEON de pénétrer au Nord de la parcelle cadastrée section AB 200 donnant sur l'impasse des marguerites.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'autoriser Messieurs Cyril PROUTEAU-JOLY et Sébastien AGEON à accéder à leurs propriétés par la partie Nord de la parcelle cadastrée section AB n°200 donnant sur l'impasse des marguerites.

4.5 Salle polyvalente : travaux d'isolation

Le devis de Monsieur Jean-Pierre FORTINEAU d'un montant de 3 493,66 euros TTC a été retenu pour les travaux d'isolation du local de rangement de la salle polyvalente.

4.6 Archives : convention

Monsieur le Maire rappelle que le centre de gestion était intervenu 10 journées en 2015 pour le traitement des archives de la commune. En fin de mission, il a suggéré une mission complémentaire de 7 semaines pour la réalisation du classement de l'ensemble des archives communales et les éliminations réglementaires et la formation du personnel communal. Il a été estimé plus de 70 mètres linéaires d'archives à classer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- L'intervention d'un archiviste pour une durée de 4 semaines programmées début 2018,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention afférente à cette opération et toutes pièces nécessaires au dossier.

4.7 Dossier épicerie

Un rendez-vous est prévu lundi prochain avec un éventuel repreneur. Projet de mettre un terminal de cuisson en plus de l'épicerie. Le conseil municipal autorise le maire à signer tout document nécessaire à la bonne marche de cette opération.

4.8 Décision Budgétaire Modificative

Monsieur le Maire fait part de la cessation de la convention de veille foncière et de maîtrise foncière en vue de réaliser des projets d'habitat signée avec l'EPF le 30 octobre 2013. Conformément à ladite convention sur les modalités de financement des études, la collectivité doit cofinancer à hauteur de 50 % le coût des études techniques et de faisabilité. Le budget dans sa partie investissement ayant été voté par opération, les crédits inscrits à l'opération n° 123 ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER EPF sont suffisants.

5 – Informations diverses

- **Vestiaires Foot – Club house**
Suite à la rencontre avec les représentants des clubs de foot et de tennis, l'implantation retenue se situe entre la salle de tennis et le terrain de foot. Une assistance maîtrise d'œuvre sera demandée et une consultation sera lancée.
- **DUP : suivi du dossier**
Travaux de carottage et relevé topo réalisés.
- **Programmation travaux hameau du Verger**
Réunion du 13 septembre 2016. Certains changements à prévoir concernant les dessertes. Des aménagements de ralentissement seront programmés pour sécuriser les lieux. Des rétrécissements seront prévus.
- **Rentrée des classes : effectifs**
Ecole Aimé publique Aimé Césaire : 66 élèves et Ecole St Pierre : 58 élèves
- **RH : mouvement de personnel, formations**
Embauche de Mélanie RABILLER à 20 h semaine en tant qu'animatrice de loisirs. La formation sur « la communication bienveillante » animée par Stéphanie Emerit de Ateliers de Communication démarre le 14 septembre 2016. Au total 6 ateliers sont prévus. Cette formation est suivie par 5 membres du service enfance- jeunesse.
- **Accessibilité : travaux à réaliser en 2016**
Il est décidé de faire réaliser les travaux suivants : ressaut, garde-corps, barre d'appui, mise en place de dispositifs permettant de refermer la porte derrière soi, mise en place d'une signalisation adaptée.

Clôture de la séance à 22h15

Prochaine réunion le lundi 17 octobre 2016 à 20h